



Que faire en cas de crise à Echandens?

Alarme et point de rencontre d'urgence (PRU)

Une situation d'urgence peut survenir n'importe quand et n'importe où. C'est pourquoi il est important de bien s'y préparer.

Qu'est-ce qu'une crise?

Catastrophe ou situation d'urgence qui se déroule au niveau fédéral, cantonal et/ou communal.

Maintien des services communaux

Selon la crise à laquelle la Commune doit faire face, certains services communaux pourraient fonctionner de manière irrégulière, voire être interrompus. Il pourrait par exemple s'agir du guichet de l'Administration communale et de toutes les prestations y relatives, du Centre de tri, de la collecte de déchets au porte à porte.

Numéros d'urgence et contacts communaux en cas de crise:

144 Ambulance

117 Police

118 Pompiers

112 Urgences



commune@echandens.ch
Tél. 021 701 15 25



POINT DE
RENCONTRE
URGENCE



SALLE DES UTINS

SERVICE DE VOIRIE ET
DES ESPACES VERTS

Démarche

Depuis 2022, la Municipalité d'Echandens s'est engagée dans un processus continu visant à renforcer la préparation et la gestion des situations d'urgence et de crise sur le territoire communal. A travers une série de mesures et de documents stratégiques, un solide cadre d'action et de communication a été mis en place en collaboration avec des partenaires et le personnel communal. Ces outils essentiels visent à anticiper les situations de crise et à garantir une réponse efficace face à celles-ci.

En situation de crise, la transparence est la pierre angulaire de la communication. La Municipalité s'engage à informer la population de manière régulière et transparente, afin de prévenir la propagation de rumeurs ou de fausses informations. Divers canaux de communication pour atteindre l'ensemble de la communauté seront mis à contribution, assurant ainsi que chacune et chacun reçoive les informations nécessaires pour sa sécurité et celle de ses proches (lire ci-dessous).

La population d'Echandens joue un rôle crucial dans la gestion de crise. Ainsi la Municipalité encourage activement à la sensibilisation et la mobilisation de la communauté, en organisant des campagnes d'information avant, pendant et après un événement. La Municipalité croit fermement que chaque personne doit être prête à faire face à une crise et à contribuer à la résilience de la Commune.



Généralités

Communication

La Commune utilisera, en fonction des possibilités, plusieurs moyens de communication afin de transmettre des informations, aussi bien en amont que durant une crise. Ce dispositif inclut la publication d'informations sur le site internet (www.echandens.ch) et dans le journal communal ainsi que des séances d'information. Les réseaux sociaux ainsi que le pilier public seront également utilisés pour diffuser des informations régulières et pertinentes à la population.

Préparation individuelle

La Municipalité encourage chaque résidente et résident à prendre des mesures de préparation individuelles pour faire face à une crise. Des actions simples telles que constituer un kit d'urgence, élaborer un plan d'évacuation familial ou suivre une formation aux premiers secours peuvent faire toute la différence en cas d'urgence. Ce document liste dix actions individuelles que chaque citoyenne et citoyen de la Commune peut d'ores et déjà mettre en place (lire en page 4).

Besoin en ressources humaines

En cas de situation de crise prolongée, l'exploitation d'un point de rencontre d'urgence (PRU, lire en page 3) pourrait nécessiter des besoins spécifiques, soit de personnes disposant de formations particulières (par exemple dans les domaines des soins médicaux, de l'informatique ou du soutien psychologique), soit pour remplir des fonctions nécessaires au bon fonctionnement du lieu (par exemple dans l'accueil, le service de boissons et nourriture, la veille, le secrétariat, le nettoyage). En cas de déclenchement d'une crise, les personnes disponibles pourront le faire via les canaux officiels de la Commune ou directement au PRU.

Plan de crise

Point de rencontre d'urgence

Dans l'éventualité où la Commune est touchée par une situation d'urgence ou un événement sortant de l'ordinaire, la salle des Utins constitue le point de rencontre d'urgence (PRU) d'Echandens. Autonome en électricité, le PRU est installé par les collaborateurs communaux et devient fonctionnel en quelques heures. Un défibrillateur s'y trouve. Un autre appareil est installé à l'entrée du bâtiment de la rue du Saughey 6 (cabinet médical).

Un point de rencontre d'urgence sert de premier lieu d'accueil à la population en cas d'événement majeur, de catastrophe ou de situation d'urgence. Il doit:

- Permettre à tout un chacun d'obtenir des informations sur la situation locale.
- Apporter de l'aide ou, à l'inverse, coordonner l'assistance à autrui.
- Permettre de contacter les services d'urgence (117-118-144-Centrale téléphonique des médecins de garde) en cas de panne ou d'interruption des moyens de télécommunication.



**POINT DE
RENCONTRE
URGENCE**

Déclenchement d'une alarme

Dans le cas d'un danger concret, les autorités cantonales ou fédérales alertent la population au moyen de sirènes ou du portail de la Confédération Alertswiss (site internet et application mobile). L'alarme générale est toujours suivie d'une information à la radio. Les citoyennes et citoyens sont invités à s'informer par le biais de la radio et de la télévision, suivre les instructions des autorités ainsi que des forces d'intervention et d'informer et aider leurs voisins et les personnes de leur entourage qui ont besoin d'assistance.

Si une crise plus locale devait être déclarée, le PRU peut être mis sur pied par décision de la Municipalité. Dans ce cas, la communication s'effectue par les canaux mentionnés en page 2.

Risques identifiés

A ce jour, la Municipalité a identifié 57 risques, classifiés en fonction de leur probabilité de survenance et de l'ampleur des dégâts qu'ils pourraient générer. On y retrouve principalement les enjeux liés aux pénuries énergétiques, aux pandémies et aux catastrophes naturelles, mais également à des risques plus locaux tels que la présence de la gare de triage. Certains de ces risques, considérés comme majeurs, ont fait l'objet d'une analyse détaillée et de processus spécifiques. Cette liste n'est pas publique.

Abris PC

Le canton de Vaud dispose d'abris pour l'ensemble de la population vaudoise. Si la situation le demande, les places dans les abris seront attribuées et communiquées à la population par le canton via les organisations régionales de la Protection civile, sur ordre de la Confédération.

En temps de paix, la majorité des abris privés servent de caves, et ne sont donc pas accessibles tout le temps. En revanche, en cas de nécessité, ceux-ci doivent être vidés et préparés sous un délai de 5 jours ou moins en fonction de la menace. Le propriétaire de l'abri est responsable de son entretien et de son équipement.

Comportement du citoyen

La population joue un rôle crucial dans la gestion de crise, c'est pourquoi elle doit respecter quelques consignes simples:

- Ne pas se déplacer au PRU sans raison valable.
- S'informer de la situation (sur le portail Alertswiss et/ou les moyens de communication déterminés par la Municipalité).
- Ne pas surcharger les centrales d'appel d'urgence.
- En cas de crise, minimiser l'utilisation des WC et des bains / douches afin d'éviter d'envoyer de l'eau dans le réseau d'égouts.
- N'utiliser les réseaux de téléphone et de communication qu'en cas d'urgence et de besoins importants (risque de surcharge des réseaux).
- N'utiliser les voitures et autres moyens de transports qu'en cas d'urgence et de besoins importants (risque de surcharge de trafic).
- Au volant, se montrer particulièrement vigilant (panne de feux de circulation, de barrières, etc.).

Préparation individuelle

Comment contacter ses proches? Où aller en cas d'évacuation? Que faut-il emporter? Une situation de crise apporte son lot de questions fondamentales et d'incertitudes. Etablir un plan d'urgence personnel et/ou familial peut faire toute la différence et permet de réagir rapidement et judicieusement afin d'être protégé de manière optimale en cas d'événement majeur. Voici 10 actions concrètes qu'un particulier peut entreprendre pour se préparer à une crise.

1 Education et sensibilisation

Même si en Suisse, les catastrophes de grande ampleur sont assez rares, il est toutefois utile de connaître les dangers existants et le comportement à adopter pour se protéger. Familiarisez-vous avec les types de crises les plus susceptibles de se produire dans la Commune, que ce soient des inondations, des tempêtes, ou des événements sanitaires comme les pandémies. Comprenez les signes précurseurs et les mesures à prendre en cas de crise spécifique.

2 Kit d'urgence

Constituez un kit d'urgence comprenant les éléments essentiels tels que de l'eau potable, des aliments non périssables, des médicaments, une trousse de premiers soins, des lampes de poche, des piles et des articles de confort. Assurez-vous que le kit est régulièrement mis à jour.

3 Plan d'évacuation

Elaborez un plan d'évacuation en cas de besoin. Identifiez les sorties de secours de votre domicile, désignez un point de rassemblement sûr pour votre famille et discutez des étapes à suivre en cas d'évacuation.

4 Contacts et lieu d'urgence

Gardez une liste actualisée des contacts d'urgence, y compris les coordonnées des membres de la famille, des amis, des voisins et de l'Administration communale (tél. 021 701 15 25). Assurez-vous que tous les membres de la famille savent où se retrouver en cas de séparation. Le point de rencontre d'urgence (PRU) de la Commune est la salle des Utins.

5 Copie des documents importants

Faites des copies numériques de documents importants tels que les pièces d'identité, les polices d'assurance, les certificats médicaux et les contrats de location. Stockez-les dans un endroit sûr en ligne ou sur un dispositif de stockage portable.

6 Communication

Gardez des moyens de communication essentiels comme un téléphone portable chargé, des chargeurs portables ou une radio à piles et assurez-vous d'avoir des batteries de rechange.

7 Réserve financière

Mettez de côté une petite réserve d'argent liquide pour faire face à des situations où les paiements par carte de crédit ou de débit ne sont pas possibles.

8 Formation aux premiers secours

Suivez une formation aux premiers secours de base pour être en mesure de fournir une assistance médicale en cas de besoin.

9 Sécurité à domicile

Identifiez les mesures de sécurité à domicile, comme l'ancrage et la mise à l'abri des meubles extérieurs, pour éviter les blessures lors de tempêtes.

10 Applications Alertswiss et MétéoSuisse

Téléchargez les applications Alertswiss (pour connaître les consignes à adopter en cas d'événement particulier) et MétéoSuisse (pour connaître les alertes météorologiques) sur votre téléphone portable.

En suivant ces mesures de préparation, chaque citoyenne et citoyen peut renforcer sa capacité à faire face aux crises de manière sereine et efficace et contribuer à sa propre sécurité et à celle de sa famille. Il est recommandé de soumettre son plan d'urgence à vos proches, de le vérifier chaque année et de l'actualiser au besoin.

Le site Alertswiss propose un formulaire pour préparer son plan d'urgence:

www.alert.swiss/fr/preparation/plan-d-urgence.html

Evolution de ce document

Ce document papier est élaboré au 15 février 2025. Susceptible d'évoluer, il est mis à jour en permanence sur le site internet de la Commune www.echandens.ch/crise, site sur lequel de plus amples informations et des liens utiles sont également disponibles.